

Motion

M 1535

sur l'accueil des manifestant-e-s à Genève à l'occasion du sommet du G8 et pour une « Genève, ville de paix »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le sommet des sept pays les plus industrialisés et la Russie qui sera vraisemblablement tenu à Evian au début du mois de juin ;
- que ce genre de rencontres internationales provoquent de larges mouvements d'opposition ;
- que la proximité de Genève par rapport à Evian et l'aura internationale de notre canton « Cité des droits de l'Homme » transformera notre République en un centre de convergence des manifestant-e-s de toute l'Europe ;
- qu'il est de la responsabilité de l'Etat de préparer l'accueil d'un nombre considérable de personnes ;
- qu'un accueil ouvert et efficace est de nature à canaliser et à favoriser le bon déroulement des manifestations ;
- la tradition d'accueil et d'ouverture de notre canton,

invite le Conseil d'Etat

- à réaffirmer la vocation internationale de Genève, « Ville de paix et de droit » ;
- à mettre en place, en collaboration avec la Ville de Genève, les communes genevoises et les organisateurs, une réelle structure d'accueil comprenant logement, alimentation, hygiène, transport, santé, lieux de réunion, lieux de culture et d'art, etc., et plus particulièrement :
 - à mobiliser la sécurité civile et à ouvrir les locaux de protection civile afin de loger au mieux les manifestant-e-s venant du monde entier ;
 - à mettre à disposition des terrains et à les équiper en conséquence afin de permettre aux visiteur-teuse-s extérieur-e-s de pouvoir camper ;
 - à encourager les responsables des transports publics régionaux (TPG, CFF, Les Mouettes genevoises, SNCF, etc.) à prendre des mesures particulières pour faciliter les transports durant cette période ;

- à mettre à disposition des locaux pour accueillir les activités des altermondialistes, notamment pour l'organisation de réunions publiques, de manifestations culturelles ou de séances de travail ;
 - à renoncer à inciter les petits commerces de restauration à rester fermés durant la période du G8 et à mettre en place un système simplifié de patente pour les commerces ambulants ;
 - à informer la population genevoise et de la région des manifestations prévues et de leurs conséquences sur la vie quotidienne (circulation, saturation des transports publics, etc.) ;
 - à négocier avec les douanes françaises et suisses particulièrement afin d'assurer le bon déroulement des manifestations transfrontalières et les déplacements transfrontaliers habituels;
- à collaborer avec les cantons lémaniques, la région transfrontalière, la République française et le Conseil fédéral helvétique dans ce sens.